

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 63

**Date de convocation
6 septembre 2022**

Séance du 12 septembre 2022

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la Salle du
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO Joseph-MASSON Sylvie-VANGIERDEGOM
Michel-STEIGNON Pierrette-DEMENGEOT Patrick-GRENIER
Christophe-TRUCHASSOU Georgette- DAPREMONT Jean-Charles-
THOMAS Marie José-LANGONNIER Joëlle-LARANGE Michèle-
RICHARD Francine-BALDO Pascal-CHEVALLOT BEROUX
Thierry- BINET Stéphane-DEVIE Rachel - MERCIER Michel-
DERIS Mathieu- DELAPLACE Matthieu-AVERLY Renaud-
VUARNESON Michel -BRUNIN Laurence -BOCAHUT Laurie

ABSENTS OU EXCUSES :

Mme MERIEUX Karine (pouvoir à Mme BOCAHUT Laurie)
M POLLET Frédéric (pouvoir à Mme STEIGNON Pierrette)
M ULPAT Éric (pouvoir à M VUARNESON Michel)
M. DUPONT Franck (pouvoir à Mme TRUCHASSOU Georgette)
Mme LÉCAILLE Brigitte (pouvoir à M. AFRIBO Joseph)
Mme PERARD Stéphanie

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DERIS Mathieu

OBJET : Fixation du loyer – Maison sise 4 rue de l'Agriculture

Exposé : La Ville est propriétaire, depuis 2017, de deux maisons situées rue de
l'Agriculture.

Le montant du loyer doit être fixé pour la maison située au 4 rue de l'Agriculture afin
de permettre sa mise en location.

Considérant que la Ville est propriétaire, depuis 2017, de deux maisons situées rue de l'Agriculture,

Vu la délibération n° 35 en date du 4 avril 2022 fixant le montant du loyer de la maison située au 6 rue de l'Agriculture à 550 €,

Considérant que le jardin de la maison située au 4 rue de l'Agriculture a une superficie supérieure à celle du jardin de la maison voisine,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention

FIXE le montant du loyer de la maison située au 4 rue de l'Agriculture à 600 € par mois,

PRECISE que le montant du loyer sera indexé selon l'indice INSEE de référence des loyers IRL,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le 14 SEP. 2022
de la publication, le 14 SEP. 2022
Fait à Rethel, le 14 SEP. 2022

Le Maire
Joseph AFRIBO

